

Je souhaite résoudre mon différend à l'amiable et éviter un procès

Conciliation

Pour les différends du quotidien

*Voisinage, relations avec le bailleur,
bornage, consommation...*



Elle est menée par le conciliateur
de justice

Le rôle du conciliateur est
d'accompagner les parties et proposer
une solution



Gratuit

Trouver un conciliateur ➤

Médiation

Pour tous les différends

*Notamment recommandée en matière familiale :
divorce, séparation, droit de visite des
grands-parents... et différend avec l'employeur*



Elle est menée par le médiateur

Le rôle du médiateur est d'aider
à rétablir une communication entre
les parties et les accompagner dans
la recherche d'une solution



Honoraires du médiateur

Trouver un médiateur ➤

Procédure participative

Pour tous les différends



Elle est menée par les parties
entre elles, chacune accompagnée
de son avocat



Honoraires de l'avocat

Trouver un avocat ➤



À SAVOIR :

Une tentative de résolution amiable du différend est obligatoire avant de saisir un juge pour les litiges de moins de 5 000€ et certains différends du quotidien (voisinage ou bornage de propriété par exemple).

Je suis déjà en procès et je peux tenter une résolution amiable de mon différend à tout moment de la procédure

Conciliation

Pour les différends du quotidien

Voisinage, relations avec le bailleur, bornage, consommation...



Elle est menée par le conciliateur de justice ou le juge

Le rôle du conciliateur est d'accompagner les parties et proposer une solution



Gratuit

Trouver un conciliateur 

Médiation

Pour tous les différends

Notamment recommandée en matière familiale : divorce, séparation, droit de visite des grands-parents... et différend avec l'employeur



Elle est menée par le médiateur

Le rôle du médiateur est d'aider à rétablir une communication entre les parties et les accompagner dans la recherche d'une solution



Honoraires du médiateur

Trouver un médiateur 

Procédure participative

Pour tous les différends



Elle est menée par les parties entre elles, chacune accompagnée de son avocat



Honoraires de l'avocat

Trouver un avocat 

Audience de règlement amiable (ARA)

Pour les différends relatifs à :

une succession, à la construction, la copropriété, la liquidation du régime matrimonial



Elle est menée par le juge chargé de l'ARA

Le rôle du juge chargé de l'ARA est d'accompagner les parties et proposer une solution en rappelant les principes du droit



Gratuit



À SAVOIR :

Au cours d'un procès civil où la représentation par avocat est obligatoire, les parties peuvent avoir recours à la césure. Le juge tranche les points centraux du différend et les parties peuvent ensuite résoudre les autres points de manière amiable si elles le souhaitent.